

Surveillance de la Qualité de l'air Intérieur dans les établissements accueillant des enfants

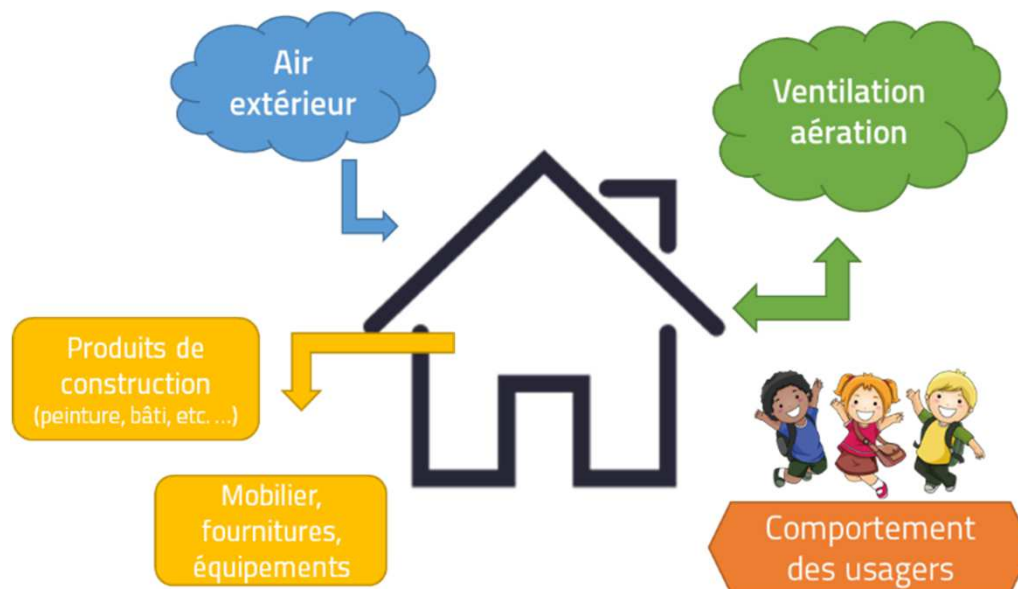
Accompagnement des collectivités



1. Sensibilisation à la pollution de l'air intérieur
2. Règlementation régissant la QAI
3. Dispositif de surveillance de la qualité de l'air
4. Proposition d'accompagnement du SDEEG

Sensibilisation à la pollution de l'air intérieur

L'air intérieur est 15 fois plus pollué que l'air extérieur



Sources de pollution : Meubles, peinture, colle, feutres, produits d'entretien, humidité, l'humain, mauvaise ventilation, moisissures etc...

Conséquences : Perte de concentration, fatigue, asthme, maux de tête, absentéisme, ...

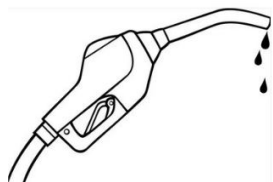
Sensibilisation à la pollution de l'air intérieur

Quels sont les polluants, suivi dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur et où les trouve-t-on ?



Formaldéhyde

Produits de bricolage, d'entretien, dans les revêtements de murs, de sols ou de meubles, dans les plastiques, dans la fumée de tabac, ...



Benzène

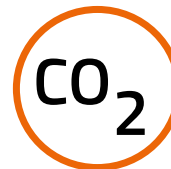
Essence, gaz d'échappement, produit de combustion, lessive, vernis, dans la fumée de tabac, ...



Tétrachloroéthylène

Installation de nettoyage à sec

Indicateur de confinement



Produit de l'activité humaine

Qualité du renouvellement de l'air intérieur

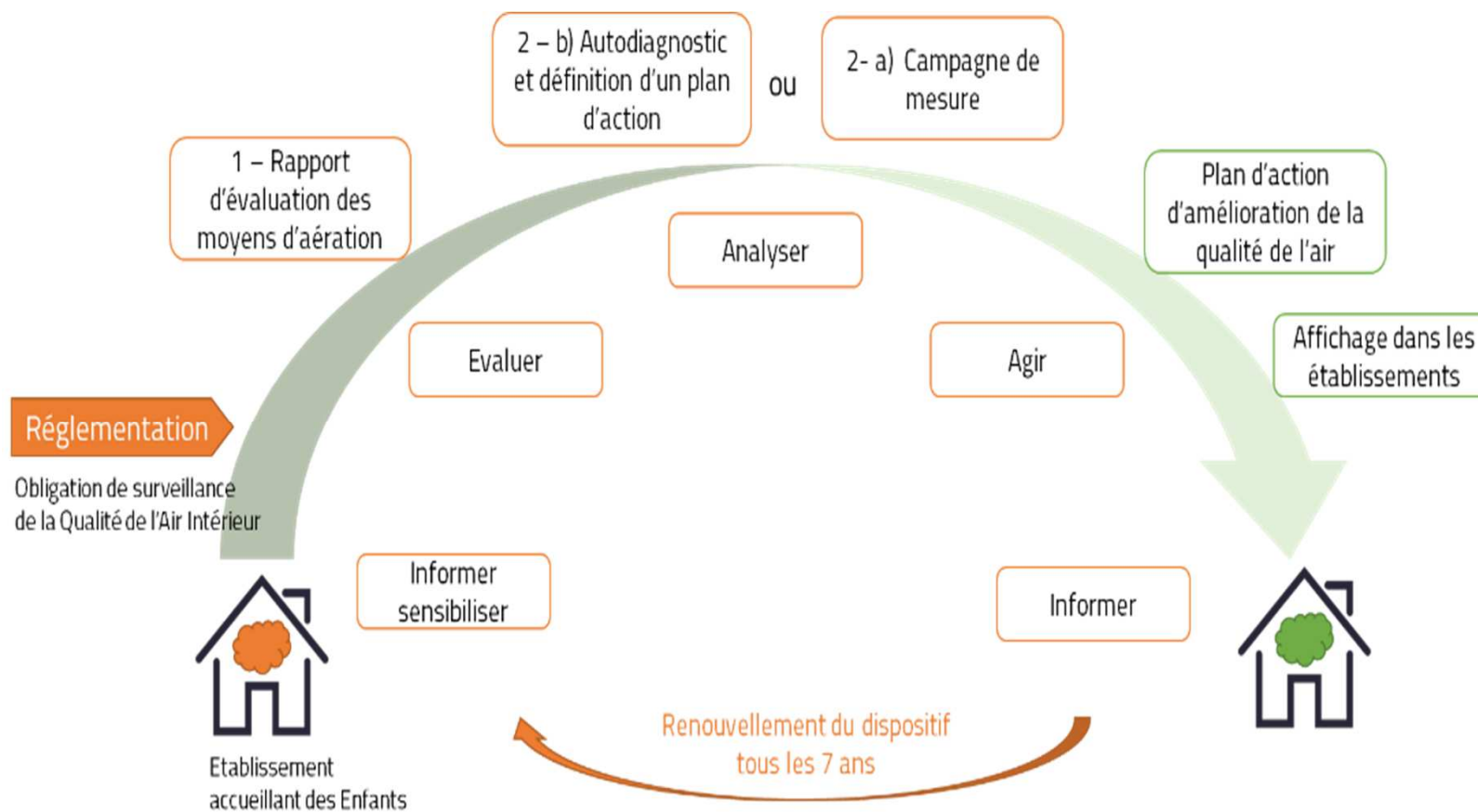
Textes réglementaires principaux :

- ✓ Code de l'Environnement Section 5 : Qualité de l'air intérieur
- ✓ Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 modifié par le décret 2015-1926 du 30 décembre 2015 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public,
- ✓ Arrêté du 1er juin 2016 définissant la consistance du modèle de rapport d'évaluation des moyens d'aération.
- ✓ Arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

Les Echéances

- 1^{er} Janvier 2018** : pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et primaires
- 1^{er} Janvier 2020** : pour les accueils de loisirs et les établissements du second degré (collèges et lycées)
- 1^{er} Janvier 2023** : pour les autres établissements

Dispositif de surveillance de la qualité de l'air



Proposition d'accompagnement du SDEEG

1 Evaluation des moyens d'aération de chaque établissement

OU

2  Campagne de mesure des polluants dans chaque établissement

 Plan d'actions d'amélioration et de prévention dans chaque établissement

Réalisation possible :

- Par la collectivité
- Par un bureau d'étude

- Par un laboratoire accrédité COFRAC

- Par la collectivité
- Par un bureau d'étude

Accompagnement du SDEEG :

- Marché permettant de répondre aux différents choix de la collectivité (*prix compétitif, exonération des démarches des marchés publics*)
- Accompagnement des collectivités qui souhaitent réaliser le dispositif par elle-même via le kit QAI

Ce kit QAI est destiné aux collectivités souhaitant mettre en place la surveillance de la qualité de l'air intérieur en interne.

CONTENU :

- Un document papier récapitulatif de l'ensemble de la méthodologie à suivre avec les supports de rapport
- Un dossier informatique avec l'ensemble des documents ressources :
 - Trame des rapports
 - Règlementation
 - Questionnaires
 - Documents de sensibilisation
 - Documents ressources pour accompagner les choix d'achats
 - Liste d'actions d'amélioration ou de prévention
 - Un ensemble de Fiches actions préremplies
 - Outil de communication
- Un technicien référent dédié pour répondre à l'ensemble de vos questions tout au long de votre démarche
- Une réunion d'échange autour du plan d'actions élaboré par la commune

Chaque établissement doit avoir son rapport d'évaluation des moyens et son plan d'actions spécifiques

Les différentes étapes à suivre sont :

- Etape 1 : Evaluation des moyens d'aération de l'établissement
- Etape 2 : Auto-diagnostic des usages et de l'environnement
- Etape 3 : Rédaction du Plan d'actions d'amélioration de la QAI
- Etape 4 : Communication des résultats
- Etape 5 : Vie du Plan d'actions d'amélioration de la QAI



Méthodologie : *Mesure ponctuelle de polluants*

Mesures nécessaires en raison d'un environnement extérieur à risque

Benzène

Formaldéhyde

Kit de mesure à poser soi-même, dans un délai d'un mois après la réception

Nécessité de faire une mesure à l'extérieur et à l'intérieur pour permettre la comparaison.

Durée de la mesure : 4,5 jours en milieu occupé

Les résultats sont analysés par le même laboratoire que pour des campagnes réglementaires.

Différences avec les campagnes réglementaires :

- Le nombre de mesures
- Le personnel qui pose le capteur

Le résultat des mesures viendront compléter le plan d'action

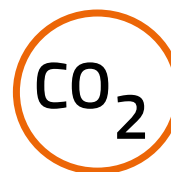


environ **85 € HT** pour
une mesure

Méthodologie : *Mesure ponctuelle de polluants*

Mesures nécessaires en raison :

- d'un constat de manque de ventilation
- d'un besoin de sensibilisation des usagers du bâtiment



environ 250 € HT
à l'achat

Effet du CO₂ : maux de tête, de la fatigue ou/et une perte de concentration

Appareil de mesure mobile : enregistrement des données de CO₂, Température et Humidité

Durée de la mesure : **1 semaine en milieu occupé minimum**

Seuil de CO₂ :

Vert < 900 ppm

Orange de 900 à 1400 ppm

Rouge > 1400 ppm



Le taux de confinement est indiqué en temps réel par des diodes allant du vert au rouge selon la concentration de CO₂ dans la salle. Selon la couleur, l'occupant agit sur les ouvrants.

Il est autonome et n'émet aucune onde

Merci de votre attention...



Le site du SDEEG : www.sdeeg33.fr

